

ADMI 3.32 A

**Volet socio-anthropologie : Dynamique des transformations  
sociales et articulations des trois secteurs de la pêche crevette à  
Madagascar**

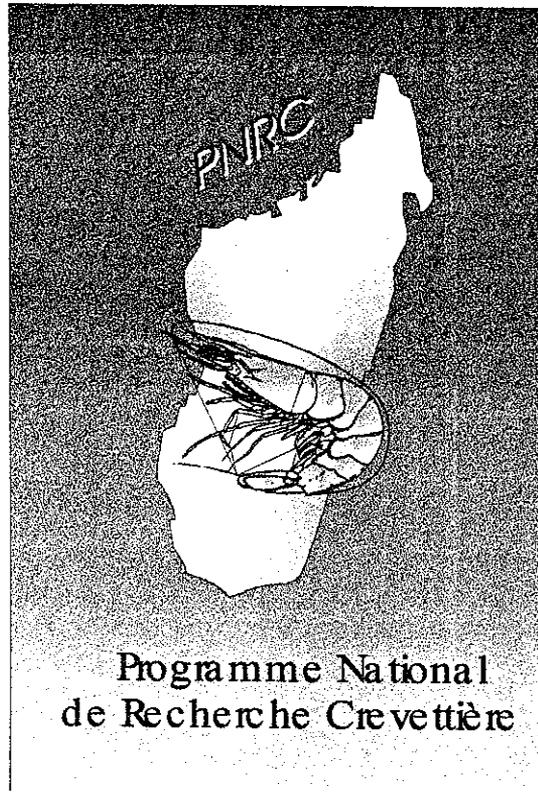
---

**RAPPORT TRIMESTRIEL**

**N°3**

4/6<sup>00</sup>

**FEVRIER  
MARS  
AVRIL  
1999**



**Programme National  
de Recherche Crevetière**

**Sophie Goedefroit**

PNRC

## Préambule

### RAPPEL ET ACTUALISATION : LE STATUT ET LES TERMES DE REFERENCE DU CONTRAT

Le projet de recherche intitulé « Dynamique des transformations sociales et articulations des trois secteurs de la pêche crevettière à Madagascar » a été retenu par le comité de pilotage du PNRC et par le comité exécutif du GAPCM afin d'apporter une composante anthropologique aux actions de recherche engagées par le PNRC. L'objectif général de ce projet est d'offrir aux différents acteurs un éclairage sur la situation organisationnelle des communautés de pêcheurs de crevettes sur la côte Ouest et Est de Madagascar ainsi que d'analyser les rapports entre les trois secteurs de la pêche crevettière<sup>1</sup>. Ce projet répond donc en cela à l'une des grandes questions posées actuellement en matière de développement : comprendre comment le monde se transforme, plutôt que de prétendre le transformer sans se donner les moyens de le comprendre.

A la suite de deux missions<sup>2</sup>, et sur demande du PNRC, un contrat d'études de vingt-quatre mois a été signé entre le Groupement des Armateurs à la Pêche Crevettière et moi-même. Ce contrat qui a pris effet à la date du 1/08/1998 est financé en partie par le GAPCM sur convention avec l'Agence Française de Développement et en partie par le MPRH au titre des contreparties des accords de Pêche avec l'Union Européenne.

Le document présent est le troisième rapport trimestriel d'activité et d'avancement de cette recherche<sup>3</sup>. Aussi, je tiens à y rappeler certains points portant sur ma démarche scientifique ainsi que sur la vocation de ce document.

Ainsi que je le soulignais dans les rapports précédents, il est important de garder à l'esprit que contrairement à l'expertise, l'on ne peut attendre d'une recherche anthropologique, eut-elle une vocation d'application et d'aide à la décision, des résultats rapides. Les méthodes et les procédés propres à cette discipline permettent une compréhension fine des phénomènes sociaux, mais requièrent du temps pour leur mise en place. A cela viennent s'ajouter les difficultés d'accès aux lieux d'enquête, l'étendue particulièrement importante du terrain concerné par la recherche. Ce paramètre exige en effet une bonne connaissance préalable des différents groupes sociaux en question et alourdit quelque peu le travail préliminaire de recherche bibliographique. Les résultats commenceront à apparaître franchement dans le rapport intermédiaire rédigé au terme d'une année, soit en août prochain.

Ces rapports trimestriels destinés au GAPCM, à ses membres et à ses partenaires (MPRH, IRD, U.E, AFD...) proposent d'une part une évaluation de l'état d'avancement des actions effectives de recherche au regard des actions programmées ; et d'autre part reprennent de manière synthétique les grands points de problématique abordés lors des trois mois écoulés. En procédant de la sorte, mon objectif est de fournir une information rapide, facile d'accès à travers des documents dont la rédaction n'empiète pas sur le temps imparti à la recherche. Je pense répondre de la sorte à l'obligation d'information à laquelle je me suis soumise. Si toutefois certaines thématiques ou certains points de problématique exposés sous forme de

<sup>1</sup> Les termes de références de cette recherche ainsi qu'une première définition des lieux d'enquêtes sont présentés dans le document annexé au contrat.

<sup>2</sup> Cf. rapports de mission S. Goedefroit : du 2 au 28 mars 1998 et du 12 juin au 14 juillet 1998.

<sup>3</sup> Les deux premiers rapports sont disponibles au GAPCM à Tananarive ainsi qu'au PNRC de Mahajanga.

synthèse dans ces rapports rencontrent l'intérêt particulier du GAPCM, de ses membres ou de ses partenaires, je suis disposée à les développer et à engager une discussion ou encore à répondre aux questions que l'on voudra bien me poser lors de missions que j'effectuerai à Tananarive dans cette seule perspective.

## Actions programmées

Dans le précédent rapport, nous avons proposé un certain nombre de nouvelles actions qui s'inscrivent dans la continuité des travaux antérieurs et qui devaient être réalisées dans le courant du trimestre qui vient de s'écouler. Nous avons également fait état de problèmes d'ordre financier et logistique qui devaient être résolus durant cette période. Nous proposons donc de revenir sur ces différents points avant d'exposer, dans la prochaine partie, l'état actuel de réalisation de ces actions.

### **a. Constitution et fonctionnement d'une équipe**

La constitution d'une équipe, comprenant un technicien enquêteur et une opératrice de saisie et disposant du matériel requis pour l'enregistrement des enquêtes et leur retranscription mais aussi de moyens logistiques pour les missions de terrain, est un élément essentiel à l'avancement de la recherche et à sa bonne réalisation. Il s'avérait donc important de veiller à la réalisation des actions suivantes :

- 1/ L'embauche d'un technicien enquêteur qui n'avait pas été possible lors de la précédente campagne de recrutement.
- 2/ La réception et la mise en fonction du matériel d'enregistrement et de retranscription commandé par l'IRD en juillet 1998 et toujours pas parvenu à destination.
- 3/ Obtenir la confirmation de l'AFD concernant la demande de réaffectation de fonds, prévus initialement pour l'équipement, au fonctionnement du volet socio-anthropologie.

### **b. formation**

- Dans le cadre de l'harmonisation des problématiques anthropologiques portant sur les dynamiques sociales et celles du volet économie proposées par Christian Chaboud et portant sur les filières de commercialisation<sup>4</sup>, de nouvelles fiches d'enquêtes destinées aux techniciens enquêteurs du PNRC ont été réalisées. Ce nouveau protocole requérant une technique d'investigation particulière, nous avons proposé que leur soit dispensée une formation spécifique, à Mahajanga durant la première semaine de février, avant l'ouverture de la pêche.

- L'observatoire portant sur les phénomènes de transformation sociale et économique mis en place dans la baie d'Ambaro et assuré par la présence sur le terrain de deux étudiants en Sciences sociales du développement de l'Université de Tananarive exige un encadrement et une formation sur place qui rendait donc nécessaire une nouvelle mission en Mars.

### **c. Mission sur le terrain**

Deux missions de terrain ont été programmées pour le trimestre écoulé :

- 1/ Une mission en Menabe prévue pour la première quinzaine de mars et entrant dans le cadre de l'extension des zones de recherche.

<sup>4</sup> Les termes de réalisation de cette harmonisation des problématiques anthropologiques et économiques ainsi que les objectifs que nous poursuivons Christian Chaboud et moi-même sont présentés dans le précédent rapport.

2/ Une mission dans la baie d'Ambaro prévue pour la seconde quinzaine de mars et s'inscrivant dans la continuité des actions engagées dans cette zone.

#### **d. Traitement et analyse des données**

Il était convenu que l'opératrice recrutée en décembre pour le volet socio-anthropologie assurerait, durant ce trimestre, la saisie des anciennes fiches d'enquêtes du volet économie, restées jusqu'alors en attente, avant que de se consacrer au traitement des nouvelles fiches d'enquêtes et des données de terrain en socio-anthropologie.

La réalisation de ce travail devait nous fournir, à Christian Chaboud et à moi-même, les matériaux nécessaires à une première analyse destinée à être présentée rapidement sous forme d'articles rédigés en commun ou de manière individuelle.

#### **e. Mise en place des conditions de réalisation de nouvelles actions**

La nécessité d'identifier de nouveaux intervenants, stagiaires ou chercheurs, travaillant sur des thèmes particuliers du volet socio-anthropologie et susceptibles d'apporter leur appui ou tout au moins d'assurer l'extension des recherches actuelles est un point sur lequel nous nous sommes exprimés dans mon dernier rapport. Durant ce trimestre, il était donc prévu que je travaille à la mise en place des conditions de réalisation de ces projets portant sur les thèmes suivants :

1/ Phénomènes de migration: identification d'un étudiant stagiaire, élaboration de la problématique et recherche de financements.

2/ Associations de pêcheurs traditionnels, ONG et syndicats : identification d'un étudiant stagiaire, élaboration de la problématique et recherche de financements.

3/ Zones des deux milles : Participation à l'élaboration d'un dossier de demande de mission d'appui faite par M-C Cormier-Salem, géographe à l'IRD, auprès du PNRC et du GAPCM.

## Etat de réalisation des actions programmées

Les actions programmées pour les mois de février, mars et avril ont été réalisées ou sont sur le point de l'être. Les quelques blocages qui subsistent devraient rapidement être éliminés.

### **a. Constitution et fonctionnement d'une équipe**

- A l'issue des entretiens d'embauche qui ont eu lieu en février, un technicien enquêteur a été recruté et a ainsi pu participer aux deux missions de terrain réalisées dans le courant du mois de mars. Malheureusement, à cette même période, l'opératrice chargée de la saisie des données économiques et anthropologiques a démissionné de son emploi pour raisons personnelles. La nécessité d'organiser une autre campagne de recrutement s'impose donc à nouveau avec toutes les difficultés inhérentes au contexte majungais. A Mahajanga, la forte demande de personnel de bureau qualifié a entraîné une augmentation importante des salaires à laquelle le PNRC ne peut répondre. Nous nous trouvons donc obligé de nous charger de la formation en informatique du personnel recruté, sans assurance que, comme cela vient d'être le cas, la personne une fois formée ne dépose sa démission. En attendant de nouveaux entretiens d'embauche qui devraient se dérouler en juin, nous avons trouvé une solution temporaire pour que le travail de saisie puisse avancer normalement.
- Le matériel d'enregistrement et de retranscription est parvenu au PNRC fin mars et il a été immédiatement mis en fonction afin que les cassettes en attente soient traitées le plus rapidement possible. Ce travail dépend également la mise à disposition d'un ordinateur affecté actuellement à plusieurs postes.
- Le PNRC a reçu un avis favorable de l'AFD concernant la demande de réaffectation de fonds. Ce budget devrait permettre de financer une partie des dépenses du volet socio-économie. A la demande du secrétaire général du GAPCM, nous avons établi une projection des besoins financiers du volet jusqu'en juillet 2000. Ce document a été joint au dossier présenté à l'AFD en mars dernier<sup>5</sup>.

### **b. Formation**

- Durant la seconde semaine de février, Christian Chaboud et moi-même, avons organisé un séminaire de formation des techniciens enquêteurs à Mahajanga. Ce travail s'est avéré fort utile en terme d'élaboration des nouvelles techniques d'enquête, mais aussi parce qu'il nous a été permis d'évaluer les difficultés rencontrées par les enquêteurs, et qui sont sources de certains biais rencontrés dans les bases de données. Il paraît néanmoins évident qu'un encadrement sur le terrain sera dans l'avenir nécessaire pour assurer le bon déroulement des enquêtes et garantir la qualité des données.
- Le départ du technicien enquêteur travaillant à Ankazomborona a occasionné le recrutement d'un remplaçant dont nous nous sommes chargés de la formation aux techniques d'enquêtes spécifiques à l'économie et à l'anthropologie, début avril.

---

<sup>5</sup> Cette projection budgétaire est reprise à la fin du présent rapport.

### c. Missions sur le terrain

Les deux missions de terrain programmées ont pu être réalisées.

- MENABE (première semaine de mars)

Cette mission avait 3 objectifs :

1. Identifier un nouveau point d'enquête et veiller à l'installation et à l'encadrement d'un technicien enquêteur récemment recruté. Le village d'Ambakivao, au nord de la Tsiribihina, fut retenu car il répond aux critères requis concernant les activités de pêche traditionnelle et les filières de collecte.
2. Lors de cette prospection, des données ont été recueillies dans plusieurs communautés villageoises du delta de la Tsiribihina. Elles concernent aussi bien les aspects sociologiques (démographie, structure organisationnelle et mobilité des habitants) que des aspects plus économiques (organisation des filières formelles et informelles de collecte) ou portent encore sur l'utilisation (ou la réticence à l'utilisation) des engins de pêche et la définition traditionnelle des territoires marins.
3. Des entretiens ont eu lieu avec les principaux collecteurs de la région (industriels et artisanaux), avec pour objectifs d'identifier les lieux et les stratégies de collecte et de comprendre les conflits rencontrés avec les pêcheurs traditionnels et les solutions proposées. Des enquêtes ont ensuite été faites auprès des organismes de développement et de formation (CRD, CFP, FAO,...) ainsi qu'auprès des associations de pêcheurs (FEKPAMA, KAELATSY).

- BAIE D'AMBARO (seconde semaine de mars)

Cette mission avait pour objectifs :

1. Sur le marché d'Ambanja : Etude des effets induits par la baisse des captures en début de saison de pêche et par les stratégies de collecte actuellement en place dans la baie d'Ambaro, sur les prix et les filières.
2. Evaluation des recherches menées par les étudiants stagiaires installés depuis la mi-février à Ampapamena/Ankiny et Ankazomborona<sup>6</sup>, encadrement et enquêtes complémentaires et mise en place de la seconde phase de leurs recherches.
3. Sur le marché d'Ambilobe : Etude des effets induits par la baisse des captures en début de saison de pêche et par les stratégies de collecte actuellement en place dans la baie d'Ambaro, sur les prix et les filières.
4. Entretien avec le roi de l'Ankarana, Tsimiario III, concernant le développement de la pêche crevette dans la région et les usages et coutumes concernant l'accès à la ressource et l'utilisation des engins de pêche.
5. Discussion avec les responsables des PNB et de KINTANA concernant leurs pratiques de collecte dans la baie et concernant la mise en place de fiches comportant des renseignements (origine du pêcheur, origine de la capture, prix, date) qui pourraient nous être utiles pour la définition des zones de pêche dans la baie. Visite du centre installé à Ambavanakarana et participation à la collecte en mer.

---

<sup>6</sup> Cf. rapport numéro 2.

#### **d. Traitement, analyse des données et valorisation de la recherche**

La saisie informatique des données en socio-anthropologie et en économie a été assurée par l'opératrice attachée au volet socio-anthropologie jusqu'à son départ. A l'heure actuelle et jusqu'à la mi-juin, ce travail est effectué par le technicien enquêteur en anthropologie qui dans cette perspective bénéficiera en mai d'une initiation à l'informatique. Son travail porte sur la retranscription et la traduction des entretiens, la constitution d'un indexe et d'un glossaire, la mise au propre des plans de village avec références démographiques.

L'analyse de ces données est actuellement en cours et sera poursuivie lors de notre passage à Montpellier en mai prochain, période durant laquelle sera également achevée la rédaction de l'article en préparation avec Christian Chaboud et celui écrit en collaboration avec Madame Cormier-Salem<sup>7</sup>.

L'article portant sur les droits d'accès et les conflits d'usage de la ressource crevettière dans le milieu des pêcheurs traditionnels malgaches a été achevé dans le courant du mois d'avril. Une copie est jointe en annexe I de ce rapport.

#### **e. Mise en place des conditions de réalisation de nouvelles actions**

Si dans l'ensemble, l'identification des intervenants (stagiaires ou chercheurs) et les modalités de leur participation aux volets anthropologie et économie ont été correctement étudiées, et ont, pour certains, reçu un accord de principe de la part de la direction du PNRC, aucune décision n'a encore été prise concernant leur financement.

1. Phénomènes de migration<sup>8</sup> : un étudiant en maîtrise de Sciences sociales du développement de l'Université de Tananarive a été identifié et a passé plusieurs entretiens. Pour des raisons liées à la saisonnalité du flux migratoire et à notre calendrier de terrain, il est important que la convention soit signée en juin pour qu'il puisse commencer son stage en juillet. Ce stage a reçu l'accord du PNRC et du responsable universitaire de l'étudiant. Il reste à déterminer son financement.
2. Associations de pêcheurs traditionnels, ONG et syndicats<sup>9</sup> : Un étudiant en maîtrise de Sociologie à l'Université de Tananarive a été retenu. Nous attendons l'accord de sa responsable à l'Université. Les enquêtes menées sur ce thème à Mahajanga, en Menabe et dans la baie d'Ambaro ainsi que le dépouillement de la presse me permettent dès à présent d'affiner cette problématique et de programmer les actions qui devront être menées dans le cadre de ce stage qui pourrait débiter en septembre prochain. Un dossier sera remis en juin à la direction du PNRC, pour accord et pour financement.
3. Zones des deux milles<sup>10</sup> : Le dossier de demande de mission d'appui a été déposé au PNRC et au GAPCM par madame Marie-Christine Cormier Salem. Cette mission devrait avoir lieu en juillet. Elle est actuellement en attente d'une décision définitive.

<sup>7</sup> Cf. liste des publications en cours, en fin de ce rapport.

<sup>8</sup> La problématique de cette recherche et ses objectifs sont présentés dans le rapport précédent.

<sup>9</sup> Ibidem note 8.

<sup>10</sup> Cf. projet rédigé par madame M-C. Cormier-Salem : Les espaces halieutiques et les territoires de pêche traditionnelle dans la baie d'Ambaro (Nord-Ouest de Madagascar).

Le passage d'agent de l'AFD en mission à Madagascar, nous a fourni l'occasion de réfléchir aux applications de nos recherches actuelles et de proposer de nouvelles actions qui pourraient être entreprises dans le cadre de la phase II du PNRG. Un document lui a été remis.

## Etat général d'avancement de la recherche et propositions

Le volet anthropologie du PNRG vient d'achever son troisième trimestre. Les données qualitatives issues des missions de terrain s'ajoutent maintenant aux données quantitatives fournies par les fiches d'enquêtes remplies par les techniciens installés dans les zones cibles du PNRG. Avec l'augmentation des missions sur le terrain, prévues pour les mois à venir, nous devrions parvenir à avoir une vision plus globale des dynamiques de transformation sociales induites par la valorisation des activités de pêche crevettière sur la côte Ouest, tout en étant capables de fournir des analyses comparatives sur des thèmes précis tels que : sur le développement différentiel des filières de collecte dans la partie nord et sud de la côte ouest, sur le développement démographique des communautés les plus actives en matière de pêche crevettière ou encore sur les modes différentiels d'expression des conflits selon les communautés.

A l'heure actuelle, les données recueillies sont en cours de saisie ou d'analyse. Les résultats seront donc, comme nous l'avons mentionné dans le rapport précédent, d'une part présentés sous forme d'articles et d'autre part développés dans mon rapport intermédiaire en août prochain. Nous proposons néanmoins de dresser un état d'avancement des recherches effectuées durant le trimestre qui vient de s'écouler.

### **a. Analyse des filières de collecte**

L'instabilité des filières de collecte et des réseaux de commercialisation de la crevette, constatée à partir de l'analyse des fiches d'enquêtes de la baie d'Ambaro, serait, comme nous l'avons souligné dans mon précédent rapport, un des effets induits de l'embargo européen. A cette hypothèse que nous développerons Christian Chaboud et moi-même dans un article disponible le mois prochain, viennent s'ajouter les conséquences probables des stratégies particulières adoptées au niveau local par certaines sociétés en matière de collecte. Les enquêtes menées en Menabe et les premiers résultats des recherches effectuées par les étudiants stagiaires installés dans la baie d'Ambaro, permettent de retracer l'historique de la collecte dans ces deux régions et d'appréhender la morphogenèse des filières, de comprendre l'impact de la collecte sur les activités de pêche et *in fine* d'en cerner les effets ressentis comme pervers pour le développement harmonieux des communautés (déscolarisation, exclusion, mobilité...) et de l'activité de pêche traditionnelle.

### **b. Observatoire des dynamiques socio-économiques dans la baie d'Ambaro (Ankiny/Ampapamena/Ankazomborona)**

Les recherches programmées pour cette période ont été réalisées avec sérieux par les deux stagiaires. Outre le travail portant sur l'historique du développement des activités de pêche et de collecte (cf. supra), nous disposons de données démographiques précises qui me permettront de procéder, en mai, à l'évaluation, par classe d'âge, par sexe et par origine des populations d'Ankiny, d'Ampapamena et d'Ankazomborona. Une enquête plus spécifique portant sur la teneur organisationnelle des groupes familiaux est en cours.

La seconde phase a donc pu être mise en place lors de mon passage sur le terrain en mars. Elle portera principalement sur l'identification des organes et des acteurs de décision (en matière de pêche, de collecte, associations et réseaux d'entraide), sur la configuration et l'évaluation de l'état de stabilité des filières de commercialisation (aspects économiques et anthropologiques), sur le revenus des pêcheurs et des ménages et sur leurs dépenses. Ce

travail devrait être achevé pour la mi-juillet, moment où débutera une nouvelle recherche consacrée cette fois aux phénomènes de migration (phase 3 de l'observatoire des dynamiques socio-économiques dans la baie d'Ambaro). Les deux premiers stagiaires devraient avoir achevé la rédaction de leur mémoire de maîtrise dans le courant du mois d'octobre.

### **c. Droits d'accès à la ressource, définition traditionnelle des territoires marins et conflits d'usage**

Un état général portant sur les droits d'accès à la ressource et les conflits d'usage a été réalisé et présenté sous forme d'article destiné au prochain forum de l'Association Française d'Halieumétrique qui se tiendra à Rennes en juin prochain et auquel d'autres chercheurs du PNRG participeront. Cet article repose en partie sur les enquêtes effectuées en Menabe et dans la baie d'Ambaro. Les questions portant sur la définition traditionnelle des territoires marins ne sont que partiellement abordées. La mission d'appui proposée par M-C Cormier-Salem étant annulée, je pense néanmoins que la collaboration de cette géographe spécialiste en matière de territoire marin est importante. Nous avons donc maintenu les séances de travail prévues en mai à Paris afin de concrétiser notre projet de rédaction d'article et, faute de pouvoir bénéficier de son aide sur le terrain, de discuter et de réfléchir avec elle sur des points précis concernant l'espace marin.

### **d. Calendrier de terrain**

Le mois de mai est consacré à l'analyse des données, à la rédaction d'article, à la recherche de nouvelles références bibliographiques et, profitant de ma présence en France, à des séances de travail avec C. Chaboud, M-C Cormier-Salem, C. Mullon et Y Breton.

Les missions de terrain programmées pour les mois de juin, juillet et août, période la plus favorable pour les déplacements, sont maintenues.

#### **JUIN : Boeny Aranta**

La signature de la nouvelle convention de stage et le recrutement d'une nouvelle opératrice de saisie, ne me permettront pas de m'absenter du centre pour une longue période. Nous comptons donc nous rendre à Boeny Aranta pour encadrer le technicien dans ces enquêtes en économie et en anthropologie.

#### **JUILLET : Baie d'Ambaro**

Une nouvelle mission dans la baie d'Ambaro, en partie en compagnie de C. Chaboud, aura pour objectifs de rejoindre les deux étudiants qui achèveront leur stage, de mener des enquêtes complémentaires et de mettre en place le nouveau stagiaire travaillant sur les migrations.

#### **AOÛT : Menabe**

Le mois d'août sera en partie consacré à la rédaction de mon rapport intermédiaire et en partie consacré à une mission de prospection dans le sud du Menabe et à un séjour à Ambakivao afin d'encadrer le technicien-enquêteur installé dans ce village.

## REQUETE

L'accueil par le PNRC de stagiaires effectuant une maîtrise de Sciences Sociales du développement à l'université de Tananarive s'avère être très profitable pour les étudiants qui bénéficient de la sorte d'un encadrement et de moyens pour réaliser leur mémoire, et pour les volets anthropologie et économie du PNRC qui trouvent par ce biais les moyens de disposer de nouvelles données de qualité. Afin d'entériner cette collaboration, j'ai accepté une charge de cours en anthropologie du développement à l'Université de Tananarive.

D'autre part, il existe déjà des liens entre C. Chaboud et moi-même et l'équipe du professeur Yvan Breton, responsable du laboratoire d'anthropologie maritime à l'université de Laval à Québec, auteur avec ses étudiants de plusieurs ouvrages consacrés à la pêche crevette traditionnelle à Madagascar.

Il serait donc tout à fait intéressant, à mon sens, de renforcer cette collaboration qui pourrait aboutir à la réalisation rapide d'un ouvrage consacré à la pêche crevette traditionnelle malgache et auquel participeraient : les chercheurs du PNRC, les étudiants en Sciences Sociales du développement ayant effectué un stage dans le cadre du PNRC ainsi que l'équipe du professeur Yvan Breton dont certains étudiants ont réalisé un admirable terrain à Ankazomborona et Ambavanakarana.

Ce projet a déjà fait l'objet de plusieurs discussions avec les différents responsables (IRD : Mr P. Cayré ; PNRC : Mr F. Lhomme, Mr T. Rafalimanana et Mr Chaboud ; Université de Tananarive : Mr G. Feltz, Université de Laval : Mr Y. Breton) qui ont émis un avis favorable. Mais cependant, la nature des accords et des conventions demeure problématique à cause du nombre important d'intervenants issus d'organismes différents. Le budget nécessaire à la réalisation de ce projet paraît pourtant bien léger comparé à l'intérêt du produit attendu :

1 mission Tananarive/Québec :

- 1 billet d'avion A/R : 10 000 FF
- forfait per diem sur trente jours : 15 000 FF

1 mission Québec/Tananarive :

- 1 billet d'avion A/R : 10 000 FF
- forfait per diem sur trente jours : 15 000 FF

1 mission Montpellier/Québec : (pourrait être prise en charge par l'IRD, une demande a été déposée et est actuellement à l'étude)

- 1 billet d'avion A/R : 10 000 FF
- forfait per diem sur trente jours : 15 000 FF

Réalisation de l'ouvrage

Outre, les frais relatifs à la mise en page de l'ouvrage (PAO), travail qui pourrait être pris en charge par une secrétaire, la contribution demandée par les éditions L'Harmattan s'élève à 5 000 FF.

Si ces fonds venaient à être dégagés rapidement, l'ouvrage pourrait être achevé pour le milieu de l'année 2000. Nous invitons donc les responsables à examiner cette requête et nous sommes tout à fait disposées à fournir des informations complémentaires ou encore à réaliser avec les chercheurs concernés la table des matières de l'ouvrage.

## **BUDGET ET LOGISTIQUE**

Le volet socio-anthropologie dispose à ce jour d'un budget global de 66 000 FF accordé par l'AFD par réaffectation de certains postes non utilisés du budget PNRG. A la demande du secrétaire général du GAPCM, nous avons établi une projection des besoins financiers et logistiques évalués à partir des dépenses réalisées jusqu'à ce jour. Cette évaluation ne saurait bien évidemment prendre en compte les développements possibles mais non encore programmés.

Nous rencontrons un sérieux problème de déplacement. La recherche anthropologique nécessite en effet une longue présence sur le terrain, dans des endroits fort éloignés les uns des autres et difficiles d'accès. L'utilisation d'un véhicule tout terrain est impératif. Afin de ne pas accaparer les véhicules 4X4 devant servir à tous les volets du PNRG, nous avons soumis au secrétaire général du GAPCM une solution de rechange qui nous permette d'être totalement autonome. Dans l'attente d'une réponse, les dépenses sont calculées sur base de l'utilisation de la voiture du centre (avec per diem du chauffeur).

### **1/ Salaire et per diem (jusqu'à la fin de mon contrat : 16 mois)**

- salaire enquêteur :  $650\ 000 \times 16 = 10\ 400\ 000$  fmg
- salaire opératrice de saisie :  $350\ 000 \times 16 = 5\ 600\ 000$  fmg
- heures supplémentaires 10 % = 1 600 000 fmg
- per diem anthropologue =  $120\ 000 \times 360$  J (sur base de 20 J/mois) = 43 200 000 fmg
- per diem chauffeur =  $60\ 000 \times 300$  J = 18 000 000 fmg

### **2/ stagiaires**

- stagiaire en sciences sociales du développement travaillant sur les migrations = 4 345 000 fmg
- stagiaire en sociologie travaillant sur les associations et les syndicats de pêcheurs = 5 500 000 fmg
- autre (à identifier) = 5 500 000 fmg

### **3/ formation Acces**

400 000 fmg

### **4/ transport**

- aérien : 20 000 000 fmg
- essence : 16 000 000 fmg
- location d'embarcations à moteur et de pirogues = 9 600 000 fmg

### **5/ fourniture de bureau**

cassettes, piles, papier = 3 000 000 fmg

remplacement des magnéto =  $2 \times 500\ 000 = 1\ 000\ 000$  fmg

**6/ Matériel de terrain**

- filtre à eau = 1 200 000 fmg
- sacs étanches pour magnéto = 350 000 fmg
- divers = 500 000 fmg

**total sur 18 mois = 146 195 000 fmg**

## Articles, communications et rapports réalisés dans le cadre du projet de recherche anthropologique du PNR

### \* Articles

L'impact du développement de la pêche artisanale sur les formations socio-territoriales locales : un exemple emprunté à la côte Ouest de Madagascar. Actes du colloque international de Géographie tropicale. Brest septembre 1997. 101-108.

(& M.C. Cormier-Salem) : Comment l'esprit vient aux mangroves. Article proposé à la revue Nature, Sciences et Sociétés. (document disponible dans le courant du mois de mai)

### \* Communications

Dynamique des transformations sociales et organisation des communautés de pêcheurs de crevettes sur la côte Ouest de Madagascar. Communication à l'atelier national sur l'Aménagement de la pêche crevette. Tananarive, 17 au 19 juin 1998. 10 p. et communication dans le cadre du laboratoire LEA de l'IRD Montpellier, le 28 juillet 1998.

La ruée vers l'or rose. Stratégie d'accès et conflit d'usage de la ressource crevette par les pêcheurs traditionnels de Madagascar. Communication au 4<sup>ème</sup> forum halieumétrique. AFH, Rennes-juin 1999 (ci-joint).

(& Chaboud C.) Mondialisation et stratégies des acteurs locaux. L'exemple des pêches crevettes malgaches. Communication aux VIII<sup>èmes</sup> journées de Géographie tropicale. Ile de la Réunion – septembre 1999 (disponible dans le courant du mois de mai).

### \* Rapports

Rapport de la mission réalisée du 2 au 28 mars 1998 (région de Mahajanga). Rapport PNR Mahajanga. 12 p.

Rapport de la mission réalisée du 12 juin au 14 juillet 1998 (Nosy be et baie d'Ambaro). Rapport PNR Mahajanga. 13 p.

Rapport trimestriel n°1 (août/septembre/octobre 1998).

Rapport trimestriel n°2 (novembre/décembre 1998 et janvier 1999)

### \* projets

Dynamique des systèmes d'organisation sociale chez les pêcheurs du Nord-Ouest de Madagascar : un exemple d'agrégation sociale autour des ressources halieutiques et d'adaptation des techniques de pêche crevette. 1997. 17 p.

Dynamique des transformations sociales et articulations des trois secteurs de la pêche crevette à Madagascar. Proposition de recherche anthropologique faite dans le cadre du programme national de recherche crevette. 1998, 2p.

(& Cormier-Salem) : Les espaces halieutiques et les territoires de pêche traditionnelle dans la baie d'Ambaro (Nord-Ouest de Madagascar). Proposition à l'étude.

**ANNEXE I : Article destiné au 4 ème forum de l'Association Française d'Halieumétrie**

---

**LA RUEE VERS L'OR ROSE .  
Stratégie d'accès et conflit d'usage de la ressource crevettière chez  
les pêcheurs traditionnels à Madagascar.**

Sophie Goedefroit  
Anthropologue  
PNRC  
BP 373  
401 Mahajanga  
Madagascar  
Pnrc@malagasy.com

**Résumé :**

A Madagascar, la valorisation récente de la crevette, qualifiée par le gouvernement de ressource stratégique, provoque dans certaines communautés en même temps qu'un ralentissement des activités agricoles, une accélération des activités de pêche crevettière. Ce phénomène n'est pas sans conséquence sur la dynamique des transformations sociales de ces communautés. On parle de la ruée vers l'or rose pour qualifier, à Madagascar, l'arrivée massive d'immigrants venus faire fortune dans les zones où la ressource crevettière est la plus abondante. Mais ceux-ci, venant le plus souvent de loin, ne possédant ni embarcation, ni matériel de pêche et n'ayant de surcroît aucun lien avec la population locale, ne peuvent compter sur l'entraide et sont obligés de se soumettre aux nouvelles lois édictées par les autochtones qui entendent conserver un contrôle exclusif sur la nouvelle ressource. Les différents procédés mis en place par le pouvoir autochtone pour réguler l'accès à la ressource des migrants sont multiples. Qu'ils passent par la proclamation de nouveaux interdits par une personne possédée en charge d'un culte voué aux esprits marins, ou par la réglementation de l'usage de certains outils de pêche, ces procédés visent très souvent à ce que les migrants fournissent une rente de situation aux populations autochtones. Entre les droits d'accès fondés sur des principes traditionnels d'antériorité d'occupation et de revendication d'usage, les stratégies pour l'occupation de l'espace sont nombreuses et mènent parfois à des affrontements violents entre autochtones et migrants.

**Mots-clefs :** Madagascar, territoire, ressource crevettière, pêche traditionnelle, droits coutumiers.

# LA RUEE VERS L'OR ROSE .

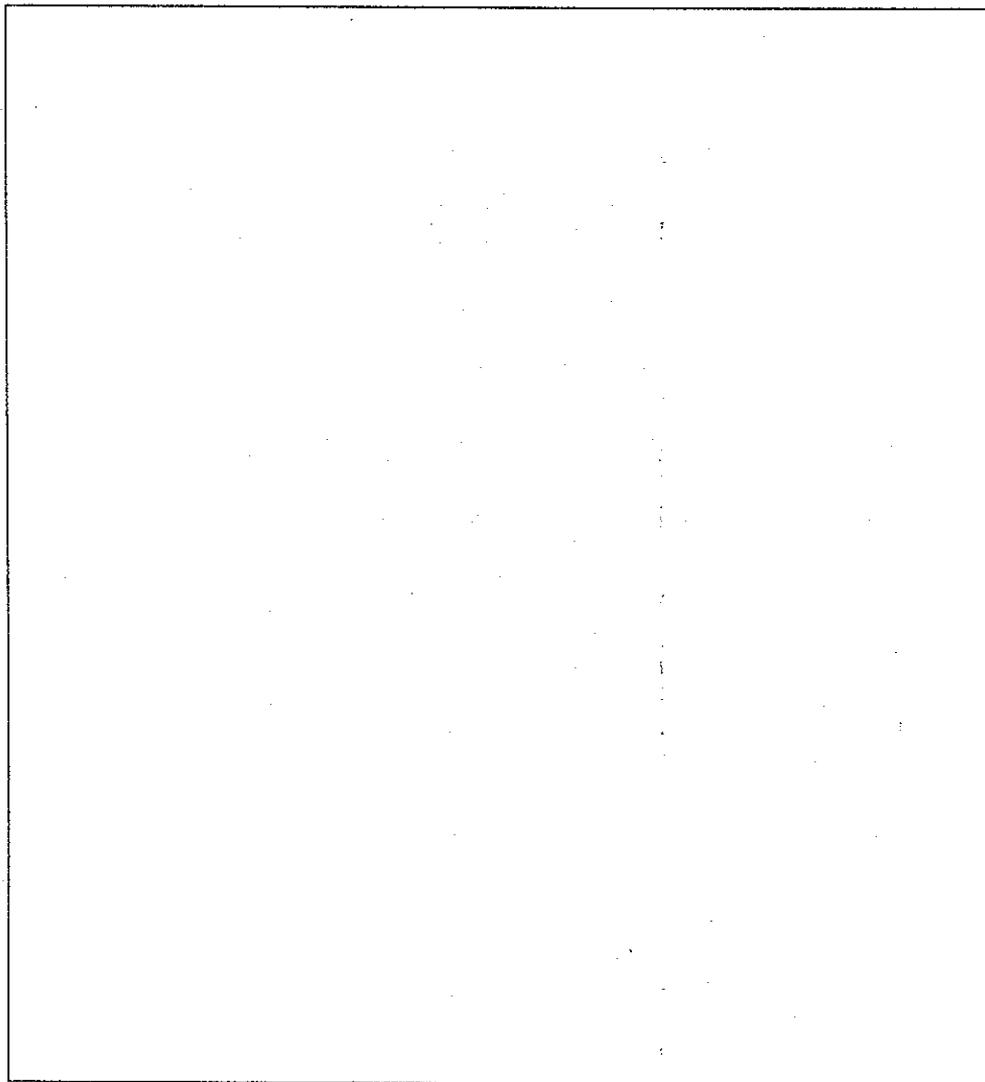
## Stratégie d'accès et conflit d'usage de la ressource crevettière chez les pêcheurs traditionnels à Madagascar.

Sophie Goedefroit

Anthropologue, PNRC Madagascar

### VERSION PROVISOIRE SCUSCEPTIBLE DE CORRECTIONS ULTERIEURES

A Madagascar, la crevette se situe aujourd'hui à la seconde place dans le tableau des valeurs des produits d'exportation, tout juste après le café, alors qu'elle n'y figurait même pas au lendemain de l'indépendance, dans les années soixante-dix. Bien que la production de la pêche crevettière pour les secteurs industriel et traditionnel (évaluée respectivement à 9 000 tonnes et 2 000 tonnes en 1996 ; HENRY et MOAL, 1998 : 329) est peut importante par rapport à la production mondiale estimée à 2,7 millions de tonnes par an ; son rendement est considéré comme l'un des meilleurs au monde et la qualité de ses crevettes (*monodon* et *penaeus indicus*) est très recherchée. Deux critères essentiels pour une activité qui se veut fortement exportatrice. Cependant, la valorisation relativement récente de cette ressource n'est pas restée sans conséquence au niveau des populations locales.



Carte de localisation des principales communautés traditionnelles de pêcheurs de crevettes de la côte Ouest de Madagascar

Dans les endroits où la crevette est abondante et accessible, les communautés littorales ont connu une accélération de leur activité de pêche. Rejointes par des migrants qui arrivent en masse dans l'espoir d'y faire fortune, ces communautés font aujourd'hui figure de fronts pionniers.

« L'or rose », comme l'on nomme la crevette à Madagascar est l'objet de toutes les convoitises. Les stratégies d'accès qui apparaissent dans le contexte des communautés locales, et dont je présenterai quelques exemples, sont généralement le fait de minorités autochtones qui, se référant au droit coutumier et en ayant recours aux ressorts idéologiques anciens mais encore fort efficaces, cherchent à conserver le contrôle exclusif de la ressource face à la masse des migrants installés sur leur territoire. Pour bien comprendre ces stratégies qui aboutissent dans certains cas à des conflits violents, il est important d'aborder le phénomène sous un angle diachronique, de reprendre ainsi les différentes séquences antérieures dont procède la situation actuelle, tout en soulignant l'évolution des différentes tactiques et procédés utilisés par les autochtones pour garantir leurs droits dans des contextes à chaque fois différents.

Cette recherche a été effectuée dans le cadre du Programme National de Recherche Crevettière (PNRC) à Madagascar, placé sous la tutelle du Ministère de la pêche et des Ressources Halieutiques avec un financement du Groupement des Armateurs à la Pêche Crevettière de Madagascar et de l'Agence Française de Développement.

## **I. JUSQUE DANS LES ANNEES SOIXANTE-DIX : Eléments de droit coutumier concernant l'accès à la ressource**

Jusque dans les années soixante-dix, la pêche était une activité peu valorisée à Madagascar, exception faite pour la société vezo installée dans le sud de l'île (KOECHLIN, 1975). Comme cela se retrouve dans d'autres pays de par le monde où l'élevage et l'agriculture prédominent (e.a ANDRE-BIGOT, 1998), la pêche était avant tout une activité pratiquée par les descendants d'esclaves qui n'avaient pu accéder à la propriété ou encore par des gens qui, sans terre et sans troupeau, n'avaient d'autre perspective que de se tourner vers la mer pour trouver un moyen de subsistance. Il est par ailleurs tout à fait intéressant de constater que la plupart des villages de pêcheurs sur lesquels nous avons travaillé dans le cadre du PNRC ont été fondés entre le début du siècle et jusque dans les années quarante par des individus issus de lignages de cultivateurs, mais qui, parce qu'ils tenaient la position de cadets et que les terres patrimoniales de leur lignage s'avéraient insuffisantes, avaient été privés de leur droit d'accès au foncier.

Selon le droit coutumier, les terres faisant partie du patrimoine lignager ne peuvent être cédées, ni même faire l'objet d'un acte de propriété individuelle, étant un bien collectif et indivis. Les règles de dévolution successorale reconnaissent à chaque descendant un droit d'accès et d'usage, et non de propriété, calculé en fonction du lien de consanguinité et de la position de chaque individu par rapport au lignage (OTTINO P, 1963 et GOEDEFROIT S, 1998).

Les villages réputés actuellement comme les plus importants du point de vue de la pêche crevettière ont donc été fondés sur des terres à faible valeur agricole et selon les usages traditionnelles qui veulent que le premier occupant d'un lieu réputé vierge d'occupation antérieure fasse alliance avec les génies tutélaires de l'endroit. Il s'agit d'un acte rituel par lequel l'individu se concilie les génies, garants de la prospérité du nouveau village, et à l'issue duquel celui-ci se verra reconnu fondateur, maître du village (*tompon-fana*), mais aussi gardien et responsable du respect des interdits du sol prononcés par les génies. L'arbre-autel (*tony*) planté à cette occasion symbolise cette alliance et rappelle aux générations à venir qui en fut l'artisan. A la mort du fondateur, le culte est pris en charge par ses descendants qui chaque année officient à l'arbre-autel. Toute la communauté villageoise est tenue d'assister au rite annuel lors duquel les interdits du village sont rappelés et l'alliance entre les génies et le lignage fondateur est renouvelée. La préséance de ce lignage, renvoyant au principe idéologique de l'autochtonie qui fonde le droit sur la terre, lui garantit un contrôle exclusif sur le territoire villageois. Mais les génies peuvent également à tout instant se faire entendre en empruntant la voix d'une personne qu'ils possèdent et édicter de nouveaux interdits, imposer de nouvelles lois toujours en accord avec les nouvelles situations que rencontre la communauté. Ce sont là quelques-uns des principes qui se retrouvent encore aujourd'hui au cœur des stratégies d'accès à la ressource crevettière dans les communautés de pêcheurs malgaches.

Jusque dans les années 1970, ces communautés avaient un très faible taux démographique et la pêche visée essentiellement à la capture du poisson, car comme me disait récemment un pêcheur du village d'Ankazomborona, « *en ce temps-là, la crevette était tellement abondante dans nos barrages, et comme il n'y avait personne qui venait nous l'acheter, on la jetait* ». Leurs activités se concentraient dans les embouchures, dans les chenaux et si les pêcheurs s'aventuraient en mer, ils ne passaient pas l'estran. Les lieux de pêches étaient donc facile à définir à partir des repères terrestres et il était donc pareillement aisé de faire valoir sa propriété et son droit d'usage. Quant à la mer tout comme la forêt, son pendant terrestre, elle demeurait un espace flou, sauvage, non attribué, le domaine des génies marins. L'activité de pêche était sur certains points assez proche des activités agricoles et cela notamment à cause de l'utilisation prédominante de systèmes de barrage fixe, tels que le *safepa* (1), le *valakira* (2), ou encore le *vonintsatra* (3), engins typiquement autochtones qui tendent actuellement à disparaître. Comme c'est le cas pour l'agriculture, l'utilisation de ces engins imposait à cette activité un cycle lent passant par la préparation du barrage, son installation, un moment d'attente suivi d'un moment de récolte qui s'achève par le démontage du barrage et sa réparation; travaux qui, une fois encore comme pour l'agriculture, sont effectués en famille sur une parcelle appartenant au patrimoine du lignage.

L'accès, l'usage et la propriété en matière de ressources halieutiques étaient à cet époque régis par le droit coutumier, sous la gouverne du pouvoir traditionnel comme l'étaient en d'autres lieux les ressources agricoles. Certaines communautés villageoises ont même reporté sur les territoires maritimes, les interdits coutumiers propres à l'agriculture, tels que l'interdiction de pratiquer cette activité les jours de la semaine considérés comme néfastes, le mardi et le jeudi. L'intégration des nouveaux venus à la communauté villageoise ne posait en principe aucun problème, encore étaient-ils peu nombreux à cette époque. Ils pouvaient dans un premier temps participer à la pose des barrages, apportant ainsi aux habitants une aide non négligeable tant l'utilisation de ces engins requièrent une main-d'œuvre importante. Une alliance matrimoniale avec une fille de l'endroit pouvait ensuite leur assurer un droit d'usage sur le lieu de capture revenant à leur épouse par dévolution successorale. Certaines familles autochtones qui se réservaient l'usage exclusif de ces zones propices à la capture ont pu même s'assurer une rente de situation, en faisant travailler des migrants comme journaliers.

## II. LES ANNEES SOIXANTE-DIX : Les débuts de la pêche crevettière

Au cours des années soixante-dix, la commercialisation et l'exportation de la crevette se développent et les filières de collecte commencent doucement à s'organiser. Les communautés villageoises de pêcheurs situées dans les zones d'exercice des sociétés exportatrices de collecte les plus actives, celles de la baie d'Ambaro par exemple, connaissent déjà les premiers signes d'une profonde transformation sociale (PAPINOT C. : 1993 et SAVARD K. 1996) : accélération des activités de pêche crevettière, augmentation du revenu des pêcheurs, monétarisation des échanges, arrivée de migrants,...

La valorisation de l'activité de pêche crevettière profite directement aux habitants qui conservent tout contrôle sur leur territoire et sur l'accès à la ressource, sans encore ressentir la menace pour le maintien de leurs droits d'autochtones que représentera plus tard l'arrivée massive de migrants. Les barrages se multiplient et sont confiés directement aux migrants, à charge pour ces derniers de rétrocéder aux propriétaires, une part de leur capture. Ainsi, la rente de situation qui tendait à se mettre en place, s'installe et conforte le pouvoir autochtone.

Dans une communauté de pêcheurs située aux alentours de la ville de Mahajanga, et réputée pour le nombre important de ses *valakira*, va se produire à cette époque-là un événement dont les développements sont tout à fait édifiants en ce qui concerne les résistances et les stratégies autochtones en matière de droit foncier dans un contexte de développement et d'intervention allogène. Un migrant Betsileo, venu des hautes terres pour travailler dans une usine, s'était installé dans cette communauté dans les années cinquante. Au milieu des années soixante-dix, il avait constitué une épargne et était père de quatorze enfants dont certains étaient en âge de travailler. Il décida alors de s'entendre avec les autochtones, propriétaires des endroits où étaient postés les barrages à crevettes, et parvint à cet accord : moyennant le paiement d'une somme qui correspondait à la totalité de son épargne, les propriétaires lui cédaient leurs droits sur ces lieux. Il pouvait à sa guise poser des barrages et travailler en famille, comme un autochtone, à la condition qu'il observe les interdits du sol et qu'il n'omette pas les rituels propitiatoires aux génies tutélaires. Mais comme dans

tout acte de transaction foncière basé sur le droit coutumier malgache, seul le droit d'usage fut cédé et non le droit de propriété. Le lignage autochtone demeurait gardien de l'alliance primordiale conclue entre leur ancêtre et les génies de l'endroit et conservait, par ce biais, le droit de propriété. Ainsi, par la voix de la possédé du lignage, les exigences des génies se sont faites de plus en plus importantes à mesure que les activités du migrant prospéraient jusqu'à ce qu'il retombe dans une situation analogue à celle du migrant fournisseur de rente aux autochtones. Mais l'anecdote ne s'arrête pas à la ponction exercée par les autochtones sur la production du migrant. Par l'intermédiaire de la possédée à travers laquelle s'expriment les génies du sol, ils parvinrent également à maintenir un contrôle sur l'accès à la ressource. De nouveaux interdits proclamés lors des rituels de possession venaient sans ambiguïté aucune rejeter tout étranger au village qui s'était présenté pour travailler comme journalier sur les *valakira* du migrant.

Cette histoire est exemplaire car elle permet de saisir la logique des mécanismes qui, nous le verrons, seront mis en place par les pêcheurs autochtones aussitôt qu'ils sentiront leurs droits menacés.

### III . DES LE DEBUT DES ANNEES QUATRE-VINGT : La ruée vers l'or rose

« Le secteur des pêches a connu pendant les années 80 un développement important. Sa production a doublé entre 1980 et 1990. » (ANDRIANAIVOJAONA C., KASPRZYK Z., DASYLVA G., 1992 :27). Le secteur de la pêche traditionnelle accuse pour cette période une augmentation franche des prises de crevettes : 1700 tonnes en 1989 contre 800 tonnes en 1970. Produit à forte valeur ajoutée, la crevette capturée par les pêcheurs traditionnels entre dans le circuit de collecte et est ensuite destinée à l'exportation. Sur 6963 tonnes, 5219 tonnes ont été expédiées à l'étranger en 1989 (PAPINOT, 1993 :87-88).

L'accroissement des revenus des pêcheurs, conséquence directe du développement de la commercialisation de la crevette, va faire en sorte que certaines communautés les plus prospères deviendront rapidement des pôles d'attraction importants. Certains villages, comme Ankazomborona par exemple, connaîtront une véritable explosion démographique.

Années	Nombre de maisons	Nombres de personnes	Sources
1970	Une dizaine environ	-	Papinot C. 1993 : 89
1980	152	192 chefs de famille sans compter les femmes et les enfants	Rasarimiadana 1984 : 84-86
1993	467	2018	Savard K. (1996: 15)
1999	932	3818	PNRC

Tableau : évolution démographique du village d'Ankazomborona (baie d'Ambaro)

Les gains importants que permet cette activité (jusqu'à 4 fois le salaire minimum), ont suscité une migration singulière qui, dans la baie d'Ambaro, épouse le profil caractéristique des migrations spécifiques aux fronts pionniers : les migrants sont de jeunes hommes célibataires âgés entre 19 et 29 ans (sources PNRC), originaires en forte majorité de la région de Sambava-Antalaha-Vohémara (lieux d'où sont originaires les migrants que l'on retrouve dans les villages de chercheurs d'or ou de saphir de la province de Diego), ils viennent de mars à juin « chercher leur chance » (*mitady anjara*) comme ils disent et s'en retournent chez eux à la fin de la saison en attendant l'année suivante. Actuellement et cela depuis le début des années 1990, les migrants de la première heure tendent à s'installer et à fonder un foyer au village, tandis que subsiste un flux de migration saisonnière.

Les populations autochtones noyées par l'afflux de ces migrants ne parviennent plus à maintenir un contrôle social et tentent en désespoir de cause de multiplier les cérémonies à l'arbre-autel de fondation afin de rallier les nouveaux-venus à leur pouvoir. La menace est d'autant plus grande que ces flux migratoires s'accompagnent d'innovations techniques qui permettent désormais aux migrants d'échapper au système d'exploitation des barrages tenus par les autochtones. Dès le milieu des années quatre-vingt, l'introduction du filet (*kôkobe* et *arato periky* (4)) va engendré des transformations dans les techniques de pêche et en particulier dans les modes de capture. Grâce à ces engins, les migrants partent à la conquête de la mer, espace qui je le rappelle n'entraîne pas

jusqu'alors dans la définition des territoires villageois. Contrairement au barrage, le filet permet une action quotidienne et garantit une grande mobilité aux pêcheurs qui peuvent suivre désormais les déplacements des bancs de crevettes plus au large.

Dans certaines communautés, les autochtones mettent en place des procédés afin d'établir un contrôle d'accès aux territoires marins nouvellement colonisés par les pêcheurs migrants. Prenant appui sur les repères terrestres de leur territoire, ils imposent une taxe sur les pirogues parquées au débarcadère du village et destinée aux seuls pêcheurs migrants ; ou encore ils les contraignent à passer par eux pour la location de maisons et de pirogues.

Les pouvoirs propitiatoires des génies de l'arbre de fondation qui, jusqu'alors ne s'exerçaient que dans les limites de l'ancien territoire villageois, sont étendus vers la mer. Désormais, pour faire bonne pêche et ne pas perturber le bon équilibre du village, les migrants sont obligés de participer à l'achat du bœuf destiné au sacrifice annuel (5). Les migrants résistent et la situation est d'autant plus tendue qu'un discours écologique encouragé par les industriels de la pêche dénonce la forte capture de juvéniles par le système de barrage autochtone, mettant ainsi en péril la reproduction de la ressource. Les autochtones réagissent. Ils accusent les migrants de s'adonner à une pêche trop intensive, ne respectant pas le cycle des marées. Selon eux, la capture des adultes, qui est le fait d'une augmentation de l'effort de pêche en mer, est l'un des facteurs qui expliquent la diminution des prises de leurs barrages et la présence accrue de crevettes de petite taille. Mais, par dessus tout, ils mettent en cause le non respect des migrants vis-à-vis des usages et des coutumes traditionnelles pour expliquer la diminution des captures, car selon la croyance l'abondance de la ressource dépend directement du juste équilibre établi entre les pêcheurs et la surnature. Ainsi, dans certaines communautés (6), les génies du territoire villageois n'ont pas tardé à faire entendre leur voix lors de cérémonies de possession et à imposer un nouvel interdit (*fady*) : celui de l'usage du filet.

Ce fut le cas, en 1990, à Ambavanakarana, petit village installé au nord de la baie d'Ambaro. L'usage des filets de mailles 20-25 (*arato periky*), utilisés exclusivement par les migrants fait l'objet d'une proclamation d'interdit. Selon les dires des informateurs, l'origine de ce « tabou » résiderait dans la ressemblance physique entre ce filet et un type de panier également frappé d'un interdit traditionnel. Les rumeurs circulent et les migrants craignent les représailles. En 1993, cette interdiction est réitérée et les pêcheurs migrants sont menacés d'expulsion. Comme l'expliquent très bien Frédéric Dupré et Hélène Guiguère (IN BRETON Y, 1998 : 97) « *L'interdit sembla vouloir limiter l'accès à la ressource en établissant des zones proscrites à toute forme de pêche. Cet interdit porta essentiellement sur le zone du canal de la rivière à la hauteur du village, donc la zone qui précède les emplacements des valakira, barrages fixes appartenant aux autochtones (sic, SG)* ». L'incendie des maisons des autochtones qui eu lieu cette année-là entraîna des pertes considérables en équipements et en produits de pêche. Les autochtones affirment que c'est la violation des interdits (*fady*) par les migrants qui aurait causé cet incendie. La crise semble se dénouer en 1996 quand les autochtones parviennent via une société de collecte de Diego à acquérir à leur tour des filets de mailles de 20-25 qu'ils confient aux migrants moyennant la rétrocession d'une part de leurs captures.

#### IV. LES CONFLITS

Comme le dit très justement Christian Papinot (1993 : 97) : « *Alors que l'installation d'un barrage à crevette sur un tany kira (emplacement où sont placés les barrages, sic S.G.) équivaut à une reconnaissance tacite par les habitants du lieu, l'utilisation d'un filet se présente comme une activité nettement moins régulée et d'autant plus susceptible d'engendrer des conflits entre les originaires de la région et les migrants que le volume de capture s'amenuise (...)* ». Et j'ajouterais même que si à première vue un consensus semble s'être installé avec le temps entre autochtones et migrants, les conflits ne manquent pas d'émerger sitôt que les captures ou les filières d'écoulement des produits diminuent. J'en veux pour preuves quelques incidents qui se sont produits durant l'année qui vient de s'écouler.

Depuis quelques années, le pouvoir central impose à la pêche traditionnelle une période de fermeture de la pêche crevettière. Cette mesure légale est peu respectée par les pêcheurs en général, et encore moins par les autochtones, qui admettent difficilement qu'une loi étrangère au village vienne soudainement régir leurs activités. Le début de la campagne 1999 fut difficile pour tous les secteurs de la pêche crevettière, car les captures étaient remarquablement basse. Dans les communautés

villageoises de la baie d'Ambaro, le phénomène fut rapidement interprété comme une sanction divine, une fermeture imposée par Dieu-Zanahary et chacun de rechercher l'origine de la rupture d'interdit qui aurait provoqué la fuite des crevettes en eaux profondes. L'origine de la rupture n'a pas fait l'unanimité, mais les coupables ont vite été trouvés : ce sont bien sûr les migrants, toujours les mêmes, les boucs émissaires, les étrangers par qui le malheur arrive. Selon les uns, les migrants auraient utilisé des filets de couleurs interdites par les génies (le rouge et le noir) ; pour d'autres, ils auraient souillé le lieu sacré où est planté l'arbre-autel de fondation. Partout les autochtones, à grand renfort de sacrifices et de manifestations cérémonielles, tentent de renouer avec les génies du sol, de rétablir la situation en proférant aussi au hasard des chemins des menaces à l'encontre des migrants.

A la baisse des captures que l'on observe actuellement vient s'ajouter la diminution, au niveau local, de la concurrence et des réseaux de collecte, phénomène induit par l'obligation de mise aux normes imposée par l'Union Européenne en 1997 (CHABOUD C., GOEDFROIT S., 1999). Le prix d'achat aux pêcheurs de la crevette, calculé selon des critères de qualité et de calibre, diminue et les pêcheurs accusent une forte baisse de leur revenu. Mais pourtant, les migrants continuent à affluer. « *Il y aura très bientôt plus de pêcheurs que de crevettes* » me dit, il y peu de temps, un informateur. Cette situation est devenue insupportable pour les autochtones qui, fort de leurs droits de premiers occupants, désirent voir partir les migrants. La communauté d'Ambavanakarana semble avoir résolu ce problème puisqu'une fois encore, fin 1998, le quartier du village réservé aux migrants pris feu un jour de grand vent, les contraignant à quitter rapidement les lieux. Dans un village du delta de la Tsiribihina, ce sont des vandales (*dahalo*) (7) qui, venant d'on ne sait où, ont fait un jour irruption en plein jour pour piller les maisons des seuls pêcheurs migrants. Certains sont partis. Mais comme d'autres persistaient à vouloir rester, les brigands sont revenus liquidant ainsi une situation qui était devenue invivable pour les villageois depuis que le principal collecteur de la région avait déplacé son centre d'activité plus au nord.

Cette analyse succincte aboutit, selon moi, à une évidence. La volonté, exprimée par les différents acteurs et responsables nationaux, de développer le secteur traditionnel de la pêche crevettière passe par la mise en place d'une législation concernant notamment les engins, l'accès et l'usage de la ressource qui trouvera son efficacité par la nécessaire prise en compte des droits coutumiers et des usages en vigueur dans ces communautés ; communautés qui possèdent, nous l'avons constaté, leurs propres codes de lois et qui les font respecter de manière drastique.

### Notes

- (1) *Safepa* est le terme utilisé dans la baie d'Ambaro pour désigner les barrages fixes installés dans les embouchures et les chenaux. Ils sont formés par assemblage de plusieurs filets maillants.
- (2) *Valakira* : barrage côtier en forme de V composée d'une chambre de capture orientée vers le large et de 2 ailes définissant le champs de capture. Employé du Sud de Mahajanga jusqu'au Nord, dans la baie d'Ambaro.
- (2) *Vonintsatra* : barrage employé en Menabe et formé d'un assemblage de filets moustiquaires fixés dans la vase des chenaux de mangrove par des pieux.
- (4) *Arato periky* et *kôkobe* : filet de senne et filet maillant (maille 20/25) introduit dans les années quatre-vingt-dix dans les communautés villageoises (essentiellement dans la partie nord de la côte ouest)
- (5) Certaines sociétés industrielles de pêche crevettière ont vu, il y quelques années déjà, leur intérêt à répondre aux demandes faites par les communautés locales de participer aux rituels propitiatoires en offrant un zébu pour le sacrifice annuel.
- (6) En Menabe, certains villages s'opposent franchement à l'utilisation des *kôkobe*, préférant se limiter à leur ancienne technique de capture avec des sennes de plage.
- (7) L'incursion de *dahalo*, brigands traditionnellement voleurs de bœufs venus du pays Bara, fait partie de l'histoire du Menabe. Pour les chercheurs qui ont étudié ce phénomène (e.a E. FAUROUX), les *dahalo* n'attaquent pas n'importe quel village et en n'importe quelle circonstance, car l'on peut avancer que lorsqu'une attaque se produit, elle est souvent pilotée de l'intérieur. Mais de mémoire de Sakalava, ce serait la première fois que les *dahalo* s'en prennent à un village de pêcheurs ne possédant pas de bœufs.

### Références bibliographiques

- ANDRE-BIGOT H., (1998) : D'eau et de rêves. Une identité en transformation : trois générations de pêcheurs de Sainte-Lucie (West-Indies). *Thèse d'anthropologie sociale*. EHESS, Paris.
- ANDRIANAIVOJOANA C., KASPRZYK Z., DASYLVA G., (1992) : *Pêche et aquaculture à Madagascar- bilan diagnostic*. Projet PNUD/FAO/MAG/85/014.
- BRETON Y., DE LA ROCQUE M., DOYON S., DUPRE F., GIGUERE H., (1998) : *Paperasse et tabous . Bureaucratie et droit coutumier dans les pêcheries mexicaines et malgaches*. Département d'anthropologie de l'Université de Laval, Québec.
- CHABOUD C., GOEDEFROIT S., (1999) : Mondialisation et stratégies des acteurs locaux. L'exemple des pêches crevettières malgaches. VIII ème Journées de Géographie Tropicale. Ile de la Réunion, septembre 1999.
- GOEDEFROIT S.,(1998) : *A l'ouest de Madagascar. Les Sakalava du Menabe*. Paris, Karthala-ORSTOM.
- HENRY F. et MOAL R.A. (eds), (1998) : *Compétitivité de la pêche maritime en Afrique. Mission d'études d'évaluation et de prospective*. Paris, secrétariat d'état à la coopération et à la francophonie.
- KOECHLIN B.,(1975) : *Les vezo du sud-ouest de Madagascar. Contribution à l'écosystème de semi-nomades marins*. Cahiers de l'Homme, n.s., XV, Mouton.
- OTTINO P. (1963) : *Les économies paysannes malgaches du Bas-Mangoky*. Paris, Berger-Levrault.
- PAPINOT C., (1993) : Pêche et changement social à Madagascar. *Cahiers Ethologiques*, 18, 87-99.
- SAVARD K. , 51996) : *Transactions sociales et associations : les enjeux du marché de la crevette dans une communauté de pêcheurs de la baie d'Ambaro (Madagascar)*. Mémoire de la faculté des études supérieures de l'université de Laval. Département d'anthropologie, faculté des sciences sociales. Québec.